



# Daf Panorama

La Yéchiva Ohaveï Toratéha sous l'égide de Rav Israel Abib

## Complément à l'étude du Daf Hayomi

BABA BATRA 25

### ***1/ Eloignement des mauvaises odeurs et des autres types de dommages. / 2. La Présence divine se trouve à l'ouest. / 3. La Présence divine se trouve partout. / 4. Les quatre points cardinaux / 5. Le monde / 6. Depuis que le Temple a été détruit / 7. Se tourner vers le sud / 8. La moutarde / 9. Eloignement de l'arbre du puits / 10. Presser des sésames***

1. Mishna : on éloigne les cadavres, les tombes et les tanneries de la ville de 50 Amot et on n'établit une tannerie qu'à l'est parce que le vent d'est souffle fort et éloigne le dommage causé par la mauvaise odeur des peaux. Rabbi Akiva nous dit que l'on peut faire une tannerie partout sauf à l'ouest et que l'on doit l'éloigner de 50 Amot. On éloigne les plantations de lin de celles potagères, les poireaux des oignons et les plants de moutarde des ruches d'abeille (toujours pour cause de dommage), mais Rabbi Yossé permet la moutarde proche des abeilles.
2. Rabbi Akiva dit que l'on peut établir une tannerie partout (en l'éloignant de 50 Amot de la ville) sauf à l'ouest où c'est strictement interdit car c'est un lieu de résidence habituel de la Présence divine (comme il est dit que les armées célestes se prosternent vers D. → elles sortent de l'est et se prosternent vers l'Ouest lors du coucher du Soleil). Mais l'Ouest n'est pas un lieu où il y a plus de vent qu'ailleurs comme a dit Rav qui dit que 4 vents soufflent chaque jour (des quatre points cardinaux) et le vent septentrional les accompagne tous et le vent méridional est le plus violent.
3. Rabbi Ochaya dit que la Présence divine réside partout, et que de plus les envoyés de la Présence divine rendent un compte-rendu à D. (si l'on peut dire) directement de là où la mission a été achevée (il cite un verset pour appuyer ses propos, versets où dieux missionne les éclairs). Et même Rabb Ychmael pense que la Présence divine est partout (verset à l'appui, verset sur les anges qui se rencontrent directement sans avoir besoin de se chercher → ils sont partout). Et également Rav Chéchet pense que la Présence divine se trouve partout car il disait à son bedaud de le placer partout sauf à l'est (il était aveugle) pour ne pas ressembler aux idolâtres qui prient le soleil à l'est. Et Rabbi Abahou dit que la Présence divine est à l'Ouest (réflexion basée sur une remarque étymologique).
4. Rabbi Yéhouda analyse ici un verset de la section Haazinou pour nous que le vent d'ouest vient du « derrière du monde » (endroit le plus dur), que le vent du nord abîme les récoltes et l'argent et sème la famine, que le vent d'est secoue le monde comme un démon et que le vent du sud fait pousser les plantes et les herbes.
5. Rabbi Eliezer nous dit que le monde ressemble à une sorte de terrasse et que le vent septentrional se disperse et réchauffe le globe par le haut. Rabbi Yéchoua, lui, dit que le monde ressemble à une tente et que le soleil l'entoure (si l'on peut dire) et revient derrière le globe du côté nord comme une fenêtre. Et Rabbi Eliezer explique encore, verset à l'appui que c'est le vent méridional qui amène la tempête, que c'est celui du nord qui amène le froid, celui occidental qui amène la glace et celui oriental qui amène l'eau (lorsque la pluie tombe difficilement mais quand elle tombe facilement c'est le vent méridional). Et comme il est dit que du nord il y aura beaucoup d'or, on en déduit que le vent du nord fait perdre sa valeur à l'or (*i.e.* il y en a beaucoup).
6. Depuis le jour où le Temple a été détruit, le vent méridional n'a plus vraiment soufflé, et de même les pluies ne proviennent plus « des trésors » de D.
7. Rabbi Ytshak nous dit que celui qui veut devenir sage doit prier vers le sud, celui qui veut s'enrichir matériellement doit prier vers le nord et Rabbi Yéhochoua ben Levi nous dit que l'on doit toujours se tourner (légèrement) vers le sud car en devenant sage on en viendra à s'enrichir matériellement. Les babyloniens se tournent vers le sud (puisqu'ils sont au nord d'Israël).

8. Rabbi Yossi permet de mettre des plants de moutarde à côté d'élevages d'abeilles car il dit que celui à qui est la moutarde peut dire à l'autre qu'il est gêné par ses abeilles qui mangent les fleurs de moutarde. Donc comme il y a un dommage réciproque, on n'interdit pas.
9. Mishna : on éloigne l'arbre d'un puits de 25 Amot et pour les arbres au feuillage touffu on éloigne de 50 Amot et dans ces deux cas on éloigne de 25 Amot dans le cas où l'arbre est au-dessus du puits, dans le cas où il est en dessous ou dans le cas où ils sont sur un même plan. Si le puits a précédé l'arbre, on doit couper l'arbre mais le propriétaire du puits remboursera à l'autre, et dans le cas où l'arbre a précédé ou en cas de doute, il coupe sans être remboursé.  
Rabbi Yossé nous dit que puisque l'un creuse un puits dans son domaine et que l'autre plante un arbre dans son domaine, la halakha est ainsi : le propriétaire du puits ne peut empêcher l'autre de planter et lui dire que les racines de l'arbre vont venir abîmer la terre autour de l'orifice du puits et lui causer un dommage. Il ne peut lui dire cela car ce dommage intervient après un certain laps de temps et au moment où il plante il n'endommage rien (justement en vertu du principe que l'un creuse un puits dans son domaine et que l'autre plante un arbre dans son domaine). Et toutefois, même Rabbi Yossi est d'accord que dans le cas par exemple où l'un envoie des flèches sur le terrain de l'autre (appelé Guiré Diley dans le texte), même s'il se trouve sur son terrain à lui, c'est une limite à ne pas franchir et on lui interdira ce comportement car le dommage est immédiat.
10. Celui qui presse des sésames ou qui fait des activités similaires dans son domaine à lui mais suffisamment pour faire tomber le couvercle d'une cruche posée dans un domaine proche ou faire trembler les murs, celui-là commet un dommage et doit s'éloigner pour ne plus faire trembler, ou bien il doit arrêter son activité qui endommage. S'il a endommagé il doit payer car le dommage provient directement de sa force (de son action). [Même si la cour qui est proche est venue là après l'installation de celui qui fait une activité qui peut endommager, celui-ci devra s'éloigner et c'est la loi même si le dommage est minime].